



GROUPE ADP

COMMUNIQUÉ FINANCIER

Tremblay-en-France, le 19 décembre 2024

Aéroports de Paris SA **Homologation des tarifs régulés 2025 de Paris Aéroport**

Le Groupe ADP prend acte de la décision n°2024-087 de l'Autorité de régulation des transports d'homologuer les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Cette homologation se traduit, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, par une hausse des tarifs des redevances de + 4,5 % en moyenne, dont une hausse de la redevance PHMR¹ de + 25 % en moyenne, et de + 5,5 % en moyenne pour Paris-Le Bourget.

Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46, Eliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Contact presse : Justine Léger, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2023, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 99,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 336,4 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 5 495 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 631 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

[groupe-adp.com](https://www.groupe-adp.com)

¹ Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.